

Séance spéciale du 28 février 2007

À cette assemblée spéciale tenue le vingt huitième jour du mois de février de l'an deux mille sept, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Présentation et acceptation du rapport financier pour l'année 2006

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2054-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du rapport financier pour l'année 2006 présenté et préparé par la Firme Lachance, Parent, CA Inc.

Nomination du vérificateur comptable

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2055-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de la Firme Lachance, Parent CA Inc. à titre de vérificateurs pour l'année 2007.

Avis de motion

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le numéro 204 et ayant pour objet la consolidation de dettes sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Emprunt temporaire pour fins d'administration

CONSIDÉRANT que d'après l'article 1093 du Code Municipal permettant à une Municipalité de faire un emprunt temporaire afin de pourvoir aux dépenses d'administration générale;

CONSIDÉRANT que l'emprunt temporaire au montant de 221,000 \$ n'excède pas 20 % du budget initial de la Municipalité pour l'année 2007, le budget étant de 2 144,568 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2056-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité fasse un emprunt temporaire afin de pourvoir aux dépenses d'administration générale au Centre Financier aux Entreprises Chaudière-Nord.

IL EST RÉSOLU d'autoriser Monsieur Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents se rapportant à ce dossier.

Coût des billets

2057-02-07

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité refuse tout remboursement de billets de spectacles ou toutes autres activités pour les pompiers dans l'exercice de leur fonction (autant incendie que sécurité civile).

Tarification pour célébrant de mariage

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2058-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le montant alloué au célébrant de mariage pour l'année 2007 soit de 200,00 \$.

Autorisation pour inscription au Congrès de la F.Q.M.

CONSIDÉRANT que le congrès de la F.Q.M. a lieu les 27-28-29 septembre 2007.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2059-02-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité autorise Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame Nicole Thibodeau, directeur-général ainsi qu'un conseiller à assister au congrès de la FQM. Les frais de déplacements (repas et kilométrage) ainsi que le remboursement des frais **hoteliers**.*

Descente à la rivière et partie de terrain face au 88 rue Bellerive

Le propriétaire du 88, rue Bellerive aimerait remettre une partie de terrain bordant la rivière ainsi que la descente à la Municipalité. Le dossier est à l'étude.

Remboursement de temps pour l'adjointe administrative et la secrétaire-réceptionniste.

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative ainsi que la secrétaire-réceptionniste ont à assister à des réunions tel que : séances de conseil, rencontre du comité d'urbanisme etc..;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2060-02-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les heures travaillées pour ces séances soient reprises en temps.

Division en districts électoraux

CONSIDÉRANT l'offre de la Commission de la représentation électorale du Québec pour la division du territoire municipal en districts électoraux;

2061-02-07

IL A ÉTÉ RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott n'est pas intéressée à diviser son territoire municipal en districts électoraux pour la prochaine élection qui aura lieu en 2009.

Lettre de Monsieur Philippe-Étienne Grégoire

Monsieur Philippe-Étienne Grégoire a déposé une offre de service pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'inspection périodique des risques plus élevés. Le dossier est à l'étude.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 22.50 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier